

Éditorial



Poursuivre l'action, sous d'autres formes

Malgré la gravité de la situation que les chiffres officiels, dépourvus d'artifices de présentation, démontrent, (**voir le tableau en bas de la page suivante**) force est de constater que la mobilisation des personnels ne fut pas à la hauteur de l'attente des syndicats le 28 septembre dernier.

L'interfédérale en a tiré les conséquences : **l'action continue, mais sous d'autres formes.**

Les cinq fédérations (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education) ont ainsi décidé différentes modalités d'action :

- **demande d'audience au Premier Ministre** qui procède aux arbitrages sur le budget ;
- **audiences auprès des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;**
- **interventions** au niveau départemental **auprès des députés et des sénateurs** qui votent le budget.

En plus de leur participation aux audiences interfédérales, les responsables de la FAEN ont demandé à rencontrer les différents rapporteurs (10 en tout) des budgets de l'enseignement scolaire et de l'Outre-Mer ainsi que les conseillers «budget» des deux ministres.

Pour la FAEN il ne saurait être question de baisser les bras et d'accepter le mauvais projet de budget sans combattre.

Marc GENIEZ

Réforme des IUFM

Selon le ministre de l'Éducation Nationale, « il est urgent de réformer les IUFM, non pas seulement du point de vue structurel, mais aussi du point de vue de la formation des enseignants. »

Le ministre a notamment déclaré qu'il était important que les étudiants, comme c'est la norme dans bon nombre de pays d'Europe, « connaissent la réalité de terrain au plus tôt et non pas dans la dernière partie de leur formation », qu'il fallait « apprendre à enseigner » et que « la maîtrise d'une langue étrangère et une connaissance approfondie des TIC [étaient] une nécessité ».

Il a par ailleurs ajouté que l'enseignement d'une **seconde matière** était une constante dans la plupart des pays.

La FAEN s'est déjà prononcée à ce sujet : **la bivalence** ne repose sur aucune motivation pédagogique, mais bien sur des critères budgétaires, qui conduiront sans aucun doute à une nouvelle aggravation des conditions de travail des personnels et une moindre efficacité du système éducatif.

Subventions aux confédérations

Le **PLF (Projet de Loi de Finances)** pour 2007 a prévu une enveloppe de 25,61 millions d'euros pour le financement des actions de **formation syndicale** de l'UNSA et des cinq confédérations ci-dessous.

Les subventions se répartissent de la manière suivante :

- **CGT** : 5,56 millions d'euros;
- **CFDT** : 5,37 millions d'euros;
- **CGT-FO** : 5,37 millions d'euros;
- **CFTC** : 2,9 millions d'euros;
- **CFE-CGC** : 2,67 millions d'euros;
- **UNSA** : 2,22 millions d'euros;
- Divers instituts et organismes d'études : 1,25 million d'euros.



La FAEN et ses syndicats membres financent la formation de leurs militants avec les cotisations de leurs adhérents.

Nous ne sommes pas favorables au versement de subventions aux syndicats, et ce d'autant plus qu'elles créent une inégalité flagrante.

Violence

La ligne « Jeunes Violences Écoute » (0800 20 22 23), dispositif anonyme et gratuit complété depuis cette année par un site Internet : www.jeunesviolencesecoute.fr, a été créée en 2000 par le Conseil Régional d'Île de France.

70 % des appelants sont des mineurs dont la moyenne d'âge est de seize ans et qui sont, pour 86 % d'entre eux, scolarisés.

Si les appels pour racket ont diminué en 2005-2006, les violences physiques, verbales et sexuelles, elles, sont en constante augmentation et concernent près de la moitié des appels.

Les violences physiques prédominent et sont de plus en plus fréquemment gratuites.

La proportion d'appels portant sur des viols reste stable, contrairement aux agressions sexuelles qui ont tendance à augmenter et qui concernent aussi bien les garçons que les filles.

Les violences entre jeunes se produisent dans presque 40 % des cas dans ou aux abords des établissements scolaires.

Les appels pour des faits de violence au sein de la famille représentent un tiers des appels.

Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur, « ce qui rend plus difficile toute idée de poursuite ou de plainte ».



Les appels d'adultes ont tendance à augmenter et représentent actuellement 55 % des appels. Ils émanent de parents (victimes de violences de la part de leurs enfants) ou de professionnels (chefs d'établissement, enseignants, ...), témoins de scènes de violence ou victimes eux-mêmes.

« Les chefs d'établissement appellent pour réfléchir, trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Les enseignants souffrent souvent d'une grande solitude. Face à la violence, ils trouvent peu d'aide de la part de l'institution », affirme la responsable de « Jeunes Violences Écoute ».

Un abandon que la FAEN dénonce depuis plus de quinze ans.

Rentrée 2007 : postes en Polynésie Française et en Andorre

BO N° 37 du 12 octobre 2006.

• **Mise à disposition de la Polynésie Française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré :**

Dépôt des candidatures et formulation des vœux : **du 16 octobre au 6 novembre 2006**, par voie électronique sur le site SIAT, accessible à l'adresse :



<http://www.education.gouv.fr>, rubrique « personnels, concours, carrières », puis « enseignants », selon le calendrier à respecter **impérativement**.

• **Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre :**

Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la mission Outre-Mer-Andorre : **15 décembre 2006 inclus**.

Date limite de visa du dossier de candidature par le chef d'établissement ou, pour les personnels enseignants du premier degré, par l'inspecteur de l'éducation nationale avant transmission à l'inspecteur d'académie ou au recteur pour les personnels enseignants du second degré et les ATOS : **26 janvier 2007 inclus**.

Date limite de réception par la mission Outre-Mer-Andorre, des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique : **23 février 2007 inclus**.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de nous adresser une copie de votre dossier.

Évolution des crédits des 6 « programmes » de la mission budgétaire « enseignement scolaire »

	2007 (milliards d'euros)	2006 (milliards d'euros)
Budget global Enseignement Scolaire	59,868 (+0,2%)	59,744
• Premier degré public	16,133 (+2,5%)	15,734
• Second degré public	27,896 (+0,6%)	27,733
• Enseignement privé	6,837 (-2,9%)	7,041
• Vie de l'élève	5,333 (-10,2%)	5,942
• «Soutien» politique EN	2,083 (+ 3,8%)	2,006
• Enseignement Technique Agricole (public et privé)	1,586 (+23,1%)	1,288